



Les 12h du CP Mioland - Tournoi homologué ligue AURA

Samedi 19 décembre 2026

Equipe de 2 joueurs

REGLEMENT

Article 1 : Ce tournoi se déroulera le samedi 19 décembre 2026 de 8H30 à 22H sur 16 tables au Gymnase des Tilleuls à Mions.

Article 2 : Le tournoi est régional et homologué (homologation **Numéro**), et limité à 32 équipes de deux joueurs ou joueuses licenciés à la FFTT, appartenant uniquement aux associations affiliées à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Tennis de Table, à partir du niveau benjamin 1 (joueurs nés en 2016 et avant).

Article 3 :

Rappel de réglementation en vigueur concernant la licenciation :

Règlements fédéraux

- II.606.1 : Licenciation

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical. Si la mention « certificat médical présenté » figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer. Si la mention « ni entraînement, ni compétition » figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité. S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

- II.606.2 : Documents attestant de la licenciation. Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- . Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- . Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- . Accès internet à l'adresse suivante : <https://malicence.fftt.com>
- . Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <https://spid.fftt.com>
- . Accès à l'application « FFTT » pour smartphones (Android et IOS)
- . Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Article 4 : Ce tournoi se déroulera selon la formule Coupe Davis : chaque tour comporte 4 simples et un double.

Article 5 : Le juge arbitre du tournoi sera CHRISTOPHE ROCHARD licence n° 4211350 Club ASUL LYON 8. Le juge arbitre adjoint du tournoi sera CEDRINE MARTINEZ licence n°6913038.

Article 6 : La limite de classement par équipe (la somme des points de chaque joueur) est de 2699 points (points officiels au 01.09.2025). La limite de classement par joueur est de 2199 points.

Article 7 : Les parties se jouent en 3 manches gagnantes de 11 points avec 2 points d'écart et sans handicap.

Article 8 : Le déroulement du tournoi sera :

- 7h00 : ouverture du gymnase
- 7h30 à 8h00 : pointage et vérification des équipes
- 8h30 : début du tournoi
- 12h30 : pause repas pour 16 équipes, 13h30 pause pour les 16 autres équipes et reprise tournoi du 1^{er} groupe. Les parties se joueront exceptionnellement sur 2 tables durant ce tour.
- 22h00 : fin du tournoi et remise des prix



Les 12h du CP Mioland - Tournoi homologué ligue AURA

Samedi 19 décembre 2026

Equipe de 2 joueurs

Article 9 : Le tournoi se déroule en 8 tours.

- Lors de chaque tour, deux équipes se rencontrent selon la formule Coupe Davis (4 simples + 1 double).
 - l'équipe en A et l'équipe en X sont préalablement fixées (soit par tirage au sort pour les 5 premiers tours)
 - au début du tour, l'équipe en A choisit sa composition (son joueur en position A et celui en position B) et l'équipe en X choisit sa composition (son joueur en position X et celui en position Y) ;
 - les parties se déroulent ensuite dans l'ordre suivant : Partie 1 : A contre X - Partie 2 : B contre Y - Partie 3 : double - Partie 4 : A contre Y - Partie 5 : B contre X
- Pour les tours 1 à 6, les 32 équipes se rencontrent par tirage au sort intégral aléatoire. Ce tirage aléatoire est déterminé par le numéro d'équipe tiré au sort par chaque équipe au moment du pointage.
- A l'issue de ces 6 tours, nous établissons un classement général.
- Pour chaque tour, une victoire de l'équipe rapporte 3 points, une défaite rapporte 1 point. Un classement général est calculé sur le total des points des équipes après ces 6 tours.
- Afin de départager les équipes qui seraient ex aequo à l'issue de ce classement, nous attribuons pour chaque tour des points-rencontre. Lors d'une rencontre entre deux équipes, les points-rencontre sont établis suivant le score de la rencontre, selon le tableau suivant :

Score	Point Rencontre	Score	Point Rencontre	Score	Point Rencontre	Score	Point Rencontre	Score	Point Rencontre
5-0	+16	3-2	+11	2-1	+8	1-2	+5	0-4	+2
4-1	+14	3-1	+10	2-3	+7	0-3	+4	0-5	+1
4-0	+12	3-0	+9	1-3	+6	1-4	+3		

Exemple : Une équipe qui a gagné ses 2 premiers tours 4-1 aura donc 6 points, et +28 points-rencontres en cas d'égalités avec une autre équipe à 6 points.

Si des équipes sont à égalité de points, et à égalité de points-rencontres, le départage se fait dans l'ordre suivant :

- 1) le plus grand nombre de parties gagnées durant les 6 tours,
- 2) la plus grande différence de manches gagnées / perdues durant les 6 tours,
- 3) la plus grande différence de points gagnés/perdus durant les 6 tours,
- 4) tirage au sort

- Pour les tours 7 et 8, des groupes de 4 équipes sont constitués suivant le classement général à l'issue des 6 premiers tours. Les 4 premiers du classement général s'affrontent pour la première place du tournoi, les 4 suivants s'affrontent pour les places 5 à 8, etc.

- Les confrontations pour le tour 7, pour chaque groupe de 4 équipes, sont tirées au sort. Les 2 vainqueurs par groupe de 4 équipes du tour 7 se rencontrent pour le tour 8 pour les finales de groupes.

Article 10 : Les 8 tours durent entre 1 heure 20 et 1 heure 35 mn, la durée étant décidée par le Juge-Arbitre, et se terminent à l'annonce au micro. Il n'y aura pas de temps mort durant les 10 dernières minutes, et la fin de chaque tour est annoncée 10 minutes avant la fin par le juge arbitre.

Article 11 : Pour les tours 1 à 8, si deux équipes n'ont pas terminé leur rencontre à la cloche, elles sont départagées de la façon suivante :

- Au cours de la troisième partie, le joueur qui mène gagne la partie (aux manches, et si égalité aux points). Celui-ci compte pour le résultat du tour mais ne sera pas comptabilisé pour les résultats individuels remontés à la FFTT.



Les 12h du CP Mioland - Tournoi homologué ligue AURA

Samedi 19 décembre 2026

Equipe de 2 joueurs

- Au cours de la quatrième partie, celle-ci n'est pas prise en compte : si le score est de 2/1, l'équipe menant 2/1 gagne.
- À 2/2 après la quatrième partie :
 - Si la cinquième partie n'est pas commencée, les 2 joueurs commencent la partie, et font un point décisif. Ce point compte pour le résultat du tour mais ne sera pas comptabilisé pour les résultats individuels remontés à la FFTT.
 - Au cours de la cinquième partie, le joueur qui mène gagne la partie (aux manches, et si égalité aux points). En cas d'égalité parfaite durant la cinquième partie (aux manches et aux points), un point décisif sera fait, ce point compte pour le résultat du tour mais ne sera pas comptabilisé pour les résultats individuels remontés à la FFTT.

ATTENTION : Dans le cas où le tournoi n'est pas complet, les équipes n'ayant pas d'adversaire lors d'un tour seront déclarées vainqueur sur un score de 4 parties à 0.

Article 12 : Les inscriptions se font par HELLOASSO par un formulaire en ligne accessible depuis le lien suivant : [Lien Hello Asso](#) et seront validées selon leur ordre d'arrivée. **Attention : aucune inscription ne sera prise sur place.** Les inscriptions seront clôturées lorsque le nombre d'équipes inscrites sera de 32, plus une liste d'équipes remplaçantes en cas de désistement, et au plus tard le jeudi 18 décembre 2026 à 16h.

Article 13 : Le montant de l'inscription est de 60 euros par équipe. Pas de remboursement possible.

Article 14 : IMPORTANT.

Il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : "Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre.". Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6.) => pour consulter les Règles du Jeu : http://www.fftt.com/reglements/regles_jeu.htm

La ligue Auvergne Rhône-Alpes de Tennis de Table se réserve le droit de faire procéder à des contrôles de raquettes lors de ce tournoi et ni les joueurs, ni les organisateurs ne pourront s'y opposer.

Article 15 : La dotation du tournoi est de 600 euros en espèces, plus des lots divers pour une dotation totale d'environ 1000 euros. Toutes les équipes classées entre 5 et 32 auront un lot.

- | | |
|---------------------------------|---------------------------------|
| • 1 ^{ers} : 280 euros | • 3 ^{èmes} : 100 euros |
| • 2 ^{èmes} : 160 euros | • 4 ^{èmes} : 60 euros |

Article 16 : Les résultats des parties de simple terminées uniquement seront pris en compte par la FFTT pour les classements individuels des joueurs. Les parties de simple non terminées ne seront donc pas prises en compte par la FFTT pour les classements individuels des joueurs. De la même manière, les parties de doubles, qu'elles soient terminées ou non, ne seront pas prises en compte par la FFTT pour les classements individuels des joueurs.

Article 17 : L'arbitrage sera assuré par les joueurs.

Article 18 : Une tenue sportive et le port de chaussures de sport sont obligatoires.



Les 12h du CP Mioland - Tournoi homologué ligue AURA

Samedi 19 décembre 2026

Equipe de 2 joueurs

Article 19 : Les balles sont fournies par les joueurs, et seules les balles plastiques sont autorisées.

Article 20 : Le Club Pongiste Mioland et la ville de Mions déclinent toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents.

Article 21 : Une buvette avec sandwichs, boissons et petite restauration sera en place au gymnase toute la journée.

Article 22 : La restauration à l'intérieur du gymnase est autorisée dans la zone prévue et à condition de laisser le gymnase propre. Tous les déchets doivent être triés et jeté par les participants et leurs accompagnateurs. **En cas de non-respect des lieux et des autres usagers de la salle, le joueur et son équipe pourront être exclus du tournoi.**

Article 23 : Tous litiges seront traités par le juge arbitre et les organisateurs. Leurs décisions seront irrévocables.

Article 24 : L'inscription au tournoi vaut acceptation du présent règlement.

Article 25 : Toute inscription vaut accord pour cession de droit à l'image. Les participants autorisent le club du CP Mioland à publier les photos et vidéos prises lors du tournoi (presse, internet, futures affiches) sans contrepartie financière. En cas de refus, merci de le spécifier par mail à la suite de votre inscription à l'adresse suivante : cpmioland@yahoo.fr

Article 26 :

Informations utiles :

Pour toutes les informations : cpmioland@yahoo.fr

Correspondants du club : Cédrine Martinez cedrine.viallet@gmail.com

Responsable du tournoi : Christophe Rochard

HELLOASSO : LIEN